

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU **VENDREDI 29 OCTOBRE 2021 À 19 H**

Le Conseil Municipal de Saint-Maurice-Aux-Riches-Hommes régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Francis FAGEGALTIER, Maire, dans la salle du conseil municipal, en Mairie de St Maurice Aux Riches Hommes.

Présents : Christophe DEVILLE DE PERIERE, Francis FAGEGALTIER, Vanessa GORISSE, Christophe NION, Line PARISOT, Philippe WITASSE

Absents excusés : Isabelle CHANTIER, Séverine FRABOT, Rémy GUYOT, Maud PROTAT-KOFFLER, Caroline TELXEIRA.

Secrétaire de séance : Vanessa GORISSE

ORDRE DU JOUR :

- SERVICE EAU
- M57 COMPLEMENT
- TARIFS EXTERIEUR ACM
- FRAIS SCOLARITE SOUCY
- LONGUEUR VOIRIE COMMUNALE
- QUESTIONS DIVERSES

1. SERVICE EAU

Le Maire présente la convention établie avec l'ATD concernant la réalisation d'étude et de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable rue Camille MATIGNON et rue Saint-Roch, pour un montant de 5 850 € TTC + 195 € TTC pour une demie journée de réunion supplémentaire. Ces travaux seraient réalisés en même temps que l'enfouissement des lignes électriques afin de n'ouvrir qu'une seule fois la voirie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la convention.

2. M57 COMPLEMENT

Le conseil municipal lors de la dernière séance avait délibéré pour le changement de nomenclature anticipé au 1^{er} janvier 2022. La trésorerie a demandé aux communes de se prononcer sur le choix de cette nomenclature soit en « abrégée » soit en « développée ». Dans un souci de meilleure lisibilité, le Maire indique qu'il serait préférable d'opter pour une nomenclature « développée ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la nomenclature « développée ».

3. TARIFS EXTERIEUR ACM

La directrice de l'Accueil Collectif pour Mineurs a fait part de plusieurs demandes d'inscription pour des enfants extérieurs au RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Afin de pérenniser la nouvelle structure il est souhaitable d'accepter ces enfants et donc de mettre en place des tarifs pour ceux-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide des tarifs ci-après :

QUOTIENT FAMILIAL	0 à 680	681 à 1000	> à 1000
Garderie	1,50 €	1,70 €	2,00 €
Garderie : à partir du 2 ^{ème} enfant	1,30 €	1,50 €	1,80 €
Cantine	3,70 €	3,80 €	3,90 €
Cantine : à partir du 2 ^{ème} enfant	3,40 €	3,50 €	3,60 €
Centre journée complète St Maurice Aux R.H. et Extérieurs RPI	9,00 €	11,00 €	13,00 €
Centre journée complète Courgenay – La Chaume	8,00 €	10,00 €	12,00 €
Centre journée complète St Maurice Aux R.H. et Extérieurs RPI à partir du 2 ^{ème} enfant	8,00 €	10,00 €	12,00 €
Centre journée complète Courgenay – La Chaume à partir du 2 ^{ème} enfant	7,00 €	9,00 €	11,00 €
Centre 1/2 journée avec repas	5,00 €	6,50 €	8,00 €
Centre 1/2 journée sans repas	4,00 €	5,00 €	6,00 €

4. FRAIS SCOLAIRE SOUCY

Le Maire explique que des frais de scolarité pour l'année scolaire 2016/2017 sont demandés par la commune de SOUCY pour un enfant qui habitait la commune à cette période. Etant donné qu'un accord écrit avait été donné par la commune de Saint Maurice Aux Riches Hommes en 2014, ces frais sont dus pour un montant de 800 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de régler cette dépense pour apurer le passé.

5. LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

Suite à l'aliénation d'une partie du passage de la forge (renommée parcelle E 684), il convient de modifier la longueur de voirie communale. Les 33 mètres concernés par cette vente doivent être déclassés. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette déclassification et la réduction qui en résulte.

6. QUESTIONS DIVERSES

➤ NOËL DES AINES

Comme indiqué lors du conseil municipal du 17 septembre 2021, étant donné les contraintes et les incertitudes liées à la pandémie, le concept des bons repas au restaurant « Comme chez soi » a été reconduit. Pour les personnes qui se présenteront entre le 15 décembre 2021 et le 31 janvier 2022 un menu « spécial fêtes » sera proposé avec réservation obligatoire. Bien que remplaçant un repas de fin d'année, ces bons auront une validité portée au 31/05/2022 pour tenir compte de la fermeture hivernale de nombreuses résidences secondaires. La valeur est fixée à 22 €.

➤ 11 NOVEMBRE

La cérémonie commémorative se déroulera à 11 h 11 au monument aux morts et sera suivie d'un vin d'honneur dans la salle des fêtes. Le Préfet a demandé de favoriser la participation à cette manifestation des jeunes des écoles. En plein air le passe sanitaire n'est pas exigé.

➤ CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Les rues de la forêt de Lancy et Camille Matignon sont des voies départementales. Après consultation des services concernés, il est convenu que le pouvoir de police du Maire à l'intérieur de l'agglomération est prépondérant.

Considérant que la priorité à droite pour la rue du Petit Clos est rarement respectée, considérant qu'il faut réduire la vitesse dans cette partie de la rue, le Maire informe que des panneaux STOP vont être implantés au carrefour Petit Clos / Lancy sur la rue de la Forêt de Lancy.

De même pour réduire la vitesse sur la rue Camille MATIGNON, des « STOP » vont être mis au carrefour rue des Sources/rue Camille MATIGNON.

Par ailleurs, la visibilité pour les véhicules sortant de la rue Jules CASE pour rejoindre la rue de la forêt de Lancy étant gênée par des véhicules stationnant aux abords du carrefour, une interdiction de stationnement va être mise en place rue de la Forêt de Lancy aux abords de l'intersection avec la rue Jules CASE sur une distance de 12 m.

Autorisé à prendre la parole, le Président de l'association des Amis de la Chapelle indique refuser l'offre de placards supplémentaires dans la salle des fêtes que la commune lui a faite. Le conseil municipal en prend note. Le Maire précise qu'à court terme la commune n'a pas de local à mettre à disposition des associations.

L'ordre du jour étant examiné et les questions diverses épuisées, la séance est levée à 20 H 24.

Le Maire, Francis FAGEGALTIER

